

## Communiqué de presse

### Lancement de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs

### La solidarité nationale en action du 2 au 8 mars 2026 sur tout le territoire

*Paris, le 2 mars 2025*

À l'occasion de la deuxième édition de la [Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs](#), organisée par l'Inter-fédération PJM (Unaf, FNAT, Unapei), des événements (conférences, rencontres, actions de sensibilisation, etc.) se tiendront **partout en France** afin de mettre en lumière le rôle essentiel de la protection juridique des majeurs, de ses professionnels, et la nécessité de renforcer ce modèle de solidarité au service des personnes les plus vulnérables.

Cette mobilisation nationale se conclura par un [événement à Paris](#) (Salons de l'Aveyron - 17 rue de l'Aubrac, 75012 Paris), le 17 mars, réunissant l'ensemble des acteurs autour de la thématique : « La protection juridique des majeurs : un enjeu de société, un devoir de solidarité ».

#### Protéger, accompagner, défendre les droits des majeurs vulnérables

En France, c'est près de 1 000 000 de personnes qui bénéficient d'une mesure de protection juridique.

L'étude nationale [ANCREAI \(mai 2025\)](#) dresse un portrait précis de ces personnes : plus de la moitié vivent sous le seuil de pauvreté, près de 60 % bénéficient d'un suivi médical ou psychiatrique régulier, et l'isolement social reste fréquent, complexifiant les accompagnements.

Derrière ces chiffres, des réalités humaines : des familles et des aidants qui assument au quotidien un accompagnement lourd et complexe. Face à l'épuisement, à l'éloignement géographique ou à la complexité administrative, la question du relais est indispensable.

Le rôle des professionnels du secteur reste encore largement méconnu. Pourtant, leur engagement dans le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilités (âge, handicap, maladie ou accident de la vie) est quotidien, en défense de leurs droits, de leur dignité et de leur autonomie.

#### Les pouvoirs publics face aux défis de demain

La Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs est un temps de mobilisation collective pour mieux faire comprendre les enjeux de la protection juridique, la mise en lumière

des besoins du secteur et le renforcement de la reconnaissance de celles et ceux qui assurent, au quotidien, une mission d'intérêt général au service des plus vulnérables.

D'ici 2070, une augmentation de 64 % des ouvertures de mesures de protection juridique est attendue, d'après une étude d'[Infostat Justice](#) (septembre 2025). Cette prévision s'explique par le vieillissement de la population, l'augmentation des situations de vulnérabilité et la complexification des parcours de vie qui font croître les besoins en matière de protection des majeurs.

Dans ce contexte, un engagement fort, durable et structurant des pouvoirs publics est indispensable pour garantir l'application des droits de ces personnes.

### **Rendre visible une profession d'intérêt général**

La Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs a pour ambition de :

- **Mieux faire comprendre les enjeux de la protection juridique des majeurs,**
- **Sensibiliser le grand public et favoriser l'interconnaissance professionnelle,**
- **Accompagner les familles et les acteurs institutionnels,**
- **Valoriser l'expertise et l'engagement des MJPM,**
- **Renforcer l'attractivité de métiers en tension, indispensables au bon fonctionnement de la justice et du secteur médico-social.**

Ainsi, du 2 au 8 mars 2026, entre 150 et 200 événements seront organisés sur [tout le territoire métropolitain](#) : échanges, conférences, rencontres, actions de sensibilisation et initiatives locales.

### **Trois réseaux nationaux mobilisés pour une action collective**

Cette mobilisation nationale est portée conjointement par :

- La [FNAT](#) (Fédération nationale des associations tutélaires)
- L'[Unaf](#) (Union nationale des associations familiales)
- L'[Unapei](#) (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

Ensemble, ils partagent une conviction commune, autour d'un enjeu sociétal fort : la reconnaissance, la compréhension et le soutien durable de la protection des personnes vulnérables.

*« La protection juridique des majeurs incarne l'engagement de notre société en faveur de la dignité, de l'autonomie et de la capabilité des plus vulnérables d'entre nous. La Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT), réaffirme et promeut l'importance d'un État solidaire, garant du pacte social, partenaire des acteurs de terrain, pour garantir une réponse humaine, juste et professionnelle dans le respect des droits fondamentaux des personnes bénéficiant d'une mesure de protection. » Ange FINISTROSA, Président de la FNAT*

*« La protection juridique des majeurs concerne aujourd'hui près d'un million de personnes. Elle garantit l'exercice effectif des droits lorsque la vulnérabilité fragilise l'autonomie. Dans la moitié des situations, la mesure est exercée par un proche, ce qui traduit la place centrale des familles dans notre modèle de solidarité. Cette responsabilité suppose un cadre sécurisé, des repères clairs et un accompagnement adapté. La protection juridique relève ainsi d'une politique publique structurante, à la croisée du grand âge, du handicap et de la précarité. Investir dans ce dispositif, c'est prévenir les ruptures et renforcer la cohésion sociale. » Bernard Tranchand, Président de l'Unaf*

*« La protection juridique des majeurs vise avant tout à permettre aux personnes concernées de rester actrices de leur vie. Elle garantit leurs droits, soutient leur autonomie et assure un accompagnement respectueux de leur dignité. Elle joue également un rôle essentiel de soutien pour les familles, en apportant un cadre sécurisant face à des situations souvent complexes. La PJM est une mission de solidarité et de citoyenneté, au cœur de notre modèle social »* **Luc Gateau, Président de l'Unapei**

**Informations pratiques :**

- Du lundi 2 au dimanche 8 mars 2026
- Carte interactive des événements à retrouver [ici](#)
- Inscription au colloque de clôture 17 mars 2026 - Paris : <https://www.helloasso.com/associations/association-fnat/evenements/colloque-semaine-nationale-pjm-2026>

**Contacts presse**

**Elisa Leroux - Agence Nats**  
Consultante médias  
[elisa.leroux@agencenats.com](mailto:elisa.leroux@agencenats.com)  
07 70 05 68 41

**Lina Soufiani - FNAT**  
Chargée de mission  
[lsoufiani@fnat.fr](mailto:lsoufiani@fnat.fr)  
06 70 83 36 34

## **À propos de la FNAT**

La FNAT fédère plus de 150 associations tutélaires sur l'ensemble du territoire et agit exclusivement dans le champ de la Protection Juridique des Majeurs. Elle œuvre depuis sa création à contribuer à réduire les exclusions et garantir aux personnes vulnérables la dignité, le respect de leurs droits et de leur autodétermination.

Elle accompagne les professionnels du secteur par la mise en réseau, la formation et la diffusion d'outils professionnels tels que des focus juridiques, des modèles de registres RGPD, une veille métier ou encore des outils de contrôle interne.

Elle contribue également à faire connaître et reconnaître les métiers exercés en service de protection des majeurs (service MJPM), exercés dans un cadre légal et réglementaire exigeant et fondés sur des valeurs fortes de solidarité et de respect.

Acteur engagé auprès des pouvoirs publics, la FNAT participe activement à l'évolution du cadre juridique et éthique du secteur, notamment par ses contributions aux travaux législatifs, en défendant à la fois les intérêts des associations et ceux des personnes protégées.

## **À propos de l'Unaf**

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics, elle représente et soutient les 18,6 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et près de 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région. [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

## **À propos de l'Unapei**

L'Unapei est un réseau associatif composé de 330 associations et de 900 000 citoyens engagés pour le vivre-ensemble depuis 1960. Familles, personnes en situation de handicap, professionnels du prendre soin et bénévoles entreprennent et militent pour une société respectueuse des droits et des choix des personnes avec troubles du neurodéveloppement (déficience intellectuelle, autisme), polyhandicap et handicap psychique et de leurs proches. En France, 1 personne sur 6 est concernée par un trouble du neurodéveloppement.

Reconnue d'utilité publique, l'Unapei est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie. Plus d'informations sur [www.unapei.org/](http://www.unapei.org/)